



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200131-BUR-AG-20-001-  
DE  
Date de télétransmission : 31/01/2020  
Date de réception préfecture : 31/01/2020

---

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Bureau du 31 janvier 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Consultation relative à l'acquisition de stationnements vélos dans le cadre du programme européen INTERREG Italie-France, projet INTENSE**

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**PRESENTS :** François TATTI, Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7 (Pas de quorum nécessaire – 2 <sup>ème</sup> convocation)
Votants : 3
Pour : 2
Contre : 1
Non-participation : 2

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Consultation relative à l'acquisition de stationnements vélos dans le cadre du programme européen INTERREG Italie-France, projet INTENSE**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant le projet INTENSE visant à promouvoir les itinéraires touristiques en mobilité douce sur les territoires de l'espace de coopération ;

Vu les quatre offres reçues par voie électronique ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

**Contre : Jean-Jacques Padovani  
Non-participation : Guy Armanet et Michel Rossi**

La consultation relative à l'acquisition de 90 appuis vélos, dans le cadre du projet européen INTENSE ;

**DECIDE**

D'attribuer le marché à la société GERIN FRERES (SIRET : 48812787900028) sis 20600 Bastia, pour un montant de 24 030 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 31 JAN. 2020  
et publication ou notification  
du 31 JAN. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUHRAOUI



**LE PRESIDENT**

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification